

COMMUNE DE LONGCHAMP-SUR-AUJON
PROCÈS VERBAL D'UNE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 JANVIER 2012

PRESENTS : Alain **TOURNEBISE**, Maire, Etienne **LECLERE**, Annette **VOIRIN**, Adjoint, Sandrine **FLEURY**, Grégory **FONTAINE**, Jacqueline **TREMA**, Isabelle **MEILLEY**, Denis **LEMAIRE**, Bertrand **THIEBAULT**, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Jean-Claude **RONCARI** à Alain **TOURNEBISE**, Sandrine **TOURNEBISE** à Annette **VOIRIN**.

Madame Jacqueline **TREMA** est élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal à l'unanimité **approuve le procès-verbal du 25 novembre 2011**.

Le Maire passe à l'examen de l'ordre du jour :

1. Choix du maître d'œuvre pour la réalisation d'une Station d'Épuration,
2. Approbation du plan de zonage d'assainissement,
3. Achat de billets de manège pour la fête patronale,
4. Création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe,
5. Fixation de la durée d'amortissement des acquisitions au service de l'eau,
6. Validation du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) et du Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.),
7. Questions diverses.

1) CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION D'UNE STATION D'EPURATION

Choix maître d'œuvre-
Station Epuration
Délib. n° 1/2012
Visée S/P le 00/02/2012

Monsieur le Maire fait part de l'avis de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le jeudi 19 janvier 2012.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le marché de la maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une Station d'Épuration à passer avec le Bureau d'Études **CABINET MERLIN** pour un montant global de **23 865 euros H.T. soit 28 542,54 euros TTC** (mission de base + missions complémentaires) et sollicite auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Général les subventions correspondantes.

2) APPROBATION DU PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Approbation du plan
de zonage
d'assainissement
Délib. n° 2/2012
Visée S/P le 03/02/2012

Vu le rapport de zonage d'assainissement de la Commune de LONGCHAMP-SUR-AUJON établi par G2C ENVIRONNEMENT,

Vu la loi n° 2066-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Après présentation des conclusions de l'étude de schéma directeur établi par GINGER et le rapport de zonage d'assainissement établi par G2C ENVIRONNEMENT pour le compte de la Commune de LONGCHAMP-SUR-AUJON,

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le zonage d'assainissement établi sur le ban communal en intégrant les secteurs suivants à la zone collective :

- **Bourg sauf sept habitations :**
 - ❖ BARBIER Thierry, 17 rue de Maranville,
 - ❖ BERTRAND Marcel, 11 rue de Rennepont,
 - ❖ C.A.R.B.-NOURICIA, chemin de la C.A.R.B.,
 - ❖ DANISKAN Tekin (garage), 18 rue de Clairvaux,
 - ❖ FAURE Jean-Jacques, 16 rue de Clairvaux,
 - ❖ GUSCHMANN Jorg, 13 rue de la Pointerie,
 - ❖ XHAFLAIRE Pierre, 11 rue de Clairvaux,

- **Outre-Aube (raccordé à VILLE-SOUS-LA-FERTE),**
- **Quartier Impérial (raccordé à VILLE-SOUS-LA-FERTE),**
Les autres secteurs sont en zone d'assainissement non collectif.

Et tel qu'il est présenté sur le plan joint.

Et approuve sa mise en enquête publique.

3) ACHAT DE BILLETS DE MANEGE POUR LA FETE PATRONALE

**Achat billets de manège
– Fête patronale**
Délib. n° 3/2012
Visée S/P le 03/02/2012

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'acheter des billets de manège à Madame RECORDA pour la somme de **200 euros**, afin de les distribuer aux enfants à la Fête Patronale des **09-10-11 juin 2012**.

4) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE A COMPTER DU 1^{ER} MAI 2012

**Création poste Adjoint
Administratif Principal
2^{ème} classe**
Délib. n° 4/2012
Visée S/P le 03/02/2012

A l'unanimité, le Conseil Municipal crée un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mai 2012.

5) FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES ACQUISITIONS AU SERVICE DE L'EAU

**Durée amortissement
acquisitions - Service
Eau**
Délib. n° 5/2012
Visée S/P le 03/02/2012

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les durées d'amortissement des travaux et acquisitions terminés au 31/12/2011.

6) VALIDATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (P.C.S.) ET DU DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (D.I.C.R.I.M.)

**Validation du P.C.S. et
du D.I.C.R.I.M.**
Délib. n° 6/2012
Visée S/P le 03/02/2012

Considérant la loi n° 2004-811 relative à la modernisation de la sécurité civile et notamment ses articles 13 et 6,

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) et valide le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.).

7) QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Christian GLEPIN proposant la vente du café et de la maison pour y mettre un commerce.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association « ACTIVITES POUR TOUS » pour réparer le robinet du bar de la Salle des Fêtes.
- Monsieur le Maire présente un devis de SERVICE MORTUAIRE BARALBIN pour l'installation d'un columbarium.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 10.

**Le secrétaire de séance,
J. TREMA**

**Le Maire,
A. TOURNEBISE**